

LA 2042 IOM ET SES RÉFÉRENCES DANS LA BROCHURE

PAGE

2042 K IOM DÉCLARATION
cerfa
N°14220 * 16

REVENUS 2025 INVESTISSEMENTS OUTRE-MER

25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom
Prénom
Adresse

Cette déclaration vous permet de déclarer les réductions d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer en application des articles 199 undecies A, 199 undecies B et 199 undecies C du code général des impôts (CGI) ainsi que le crédit d'impôt au titre des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer en application des articles 199 ter U et 244 quater W du CGI. Elle doit être jointe à votre déclaration de revenus n° 2042. Vous pouvez également déclarer vos réductions et crédit d'impôt en déclarant vos revenus en ligne.

CALCUL DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

Pour calculer vos réductions d'impôt, utilisez les fiches de calcul que vous trouverez pages 7 et 8.

MONTANT DES RÉDUCTIONS ET CRÉDIT D'IMPÔT

Indiquez le montant des réductions et crédit d'impôt dans les cases correspondantes, pages 2 et suivantes.

OPTION


316 Vous optez pour le plafonnement des réductions d'impôt pour investissements outre-mer à 11% du revenu imposable (15%¹ ou 13%² pour certains investissements) **HQA** cochez

1. Investissements dans le logement social; investissements dans le logement réalisés ou engagés avant 2011.
2. Investissements dans le logement réalisés ou engagés en 2011.

>>>

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ Le _____



305 — RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (art. 199 undecies A du CGI)

Investissements susceptibles d'ouvrir droit à réduction d'impôt au titre de l'année 2025 :

- acquisition ou construction de logement destiné à la location : logement achevé de 2021 à 2025 (ou acquis en 2021 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier (réalisation de l'investissement) doit être intervenue au plus tard en 2018 ;
- acquisition ou construction de logement destiné à l'habitation principale : logement achevé de 2015 à 2025 (ou acquis de 2015 à 2020 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement). L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier doit être intervenue au plus tard en 2018 (réalisation de l'investissement) ;
- réalisation de travaux : travaux achevés de 2021 à 2025.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés en 2011

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	AVANT 2009 HOA <input type="text"/>	EN 2009 HOB <input type="text"/>	EN 2010 HOC <input type="text"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	AVANT 2009 HOH <input type="text"/>	EN 2009 HOI <input type="text"/>	EN 2010 HOJ <input type="text"/>
- Autres investissements.....			HOK <input type="text"/>

Investissements réalisés en 2012

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	AVANT 2009 HOL <input type="text"/>	EN 2009 HOM <input type="text"/>	EN 2010 HON <input type="text"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	AVANT 2009 HOQ <input type="text"/>	EN 2009 HOP <input type="text"/>	EN 2010 HOQ <input type="text"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	AVANT 2009 HO <input type="text"/>	EN 2009 HOT <input type="text"/>	EN 2010 HOU <input type="text"/>
- Autres investissements.....			HOW <input type="text"/>

Investissements réalisés en 2013

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011			HOD <input type="text"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %			EN 2010 HOE <input type="text"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	EN 2010 HOG <input type="text"/>	EN 2011 HOX <input type="text"/>	EN 2012 HOY <input type="text"/>
- Autres investissements.....			HOZ <input type="text"/>

Investissements réalisés en 2014

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011			HUA <input type="text"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %			EN 2010 HUB <input type="text"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013 ou 2014, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %	EN 2010 HUD <input type="text"/>	EN 2011 HUE <input type="text"/>	EN 2012 HUF <input type="text"/>
- Autres investissements.....			HUG <input type="text"/>

>>>



Investissements réalisés en 2015

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HUH
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
HUI HUJ
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
HUK HUL HUM
- Autres investissements..... HUN

Investissements réalisés en 2016

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HUO
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
HUP HUQ
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
HUR HUS HUT
- Autres investissements..... HUU

Investissements réalisés en 2017

- Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location ou des travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique HKC
- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HVA
 - Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
HVB HVC
 - Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
HVD HVE HVF
 - Autres investissements..... HVG

Investissements réalisés en 2021

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... HVK

Investissements réalisés en 2022

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... HVL

Investissements réalisés en 2023

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... HVM

Investissements réalisés en 2024

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... HVN

Investissements réalisés en 2025

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... HVO



PAGE

309

RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL (article 199 undecies C du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2025 ("investissements réalisés en 2025") :

- acquisition ou construction de logement : logement achevé (ou acquis si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) en 2025 ;

- réalisation de travaux : travaux achevés en 2025 ;

- souscription au capital de certaines sociétés : souscription réalisée en 2025.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés en 2025 HYJ

Report de réductions d'impôt non imputées les années antérieures

- Investissements réalisés en 2020 HYE

- Investissements réalisés en 2021 HYF

- Investissements réalisés en 2022 HYG

- Investissements réalisés en 2023 HYH

- Investissements réalisés en 2024 HYI

SPECIMEN



RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (article 199 undecies B du CGI)

312 — Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2025 ("investissements réalisés en 2025"):

- acquisition d'un bien meuble: mise en service du bien en 2025;
- acquisition ou construction d'un immeuble: achèvement des fondations en 2025;
- rénovation ou réhabilitation d'hôtel: travaux achevés en 2025.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2025

- Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 %	HLS	à hauteur de 66 %	HLT
- Investissements dans votre entreprise				HLU
- Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe:				
• montant de la réduction d'impôt calculée.....				HLV
• montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2025				HLW

REPORT DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT NON IMPUTÉES LES ANNÉES ANTÉRIEURES

Investissements réalisés en 2020

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 %	HGS	à hauteur de 66 %	HGT
Investissements dans votre entreprise				HGU
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe				HGW

Investissements réalisés en 2021

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 %	HHS	à hauteur de 66 %	HHT
Investissements dans votre entreprise				HHU
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe				HHW

Investissements réalisés en 2022

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 %	HIS	à hauteur de 66 %	HIT
Investissements dans votre entreprise				HIU
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe				HIW

Investissements réalisés en 2023

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 %	HJS	à hauteur de 66 %	HJT
Investissements dans votre entreprise				HJU
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe				HJW

Investissements réalisés en 2024

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 %	HKS	à hauteur de 66 %	HKT
Investissements dans votre entreprise				HKU
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe				HKW

315 — **CRÉDIT D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS DANS LES DOM DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (articles 199 ter U et 244 quater W du CGI)**

Crédit d'impôt sur investissements réalisés dans votre entreprise en 2025 Report de la déclaration n° 2079-CIOP-SD	HJA
--	-----



FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (ARTICLE 199 UNDECIES A DU CGI)

ADRESSE DU LOGEMENT OU NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ	DATE DU FAIT GÉNÉRATEUR DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	BASE DE CALCUL ANNUELLE DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX				RÉDUCTION D'IMPÔT À REPORTER CASES HOA À HVO
			RÉGIME NORMAL	LOGEMENT UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE (QP)	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QP ET UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE	
Secteur du logement							
Habitation principale du contribuable (acquisition ou construction de logements neufs)							
Investissement engagé ou réalisé avant 2011	× 10 %	× 25 %	× 29 %	× 35 %	× 39 %
Investissement engagé ou réalisé en 2011	× 10 %	× 22 %	× 26 %	× 31 %	× 35 %
Investissement réalisé de 2012 à 2017	× 10 %	× 18 %	× 22 %	× 26 %	× 29 %
Travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique ou le risque cyclonique							
Investissement réalisé de 2021 à 2025	× 7 %	× 18 %	× 22 %	× 26 %	× 29 %
Location nue dans le secteur libre							
Investissement réalisé au plus tard en 2017 :
– permis de construire délivré avant 2011	× 20 %	× 30 %	× 33 %	× 38 %	× 40 %
– permis de construire délivré en 2011	× 20 %	× 22 %	× 25 %	× 30 %	× 33 %
Location nue dans le secteur intermédiaire							
Investissement réalisé au plus tard en 2017 :
– permis de construire délivré avant 2011	× 20 %	× 8 %	× 40 %	× 45 %	× 48 %
– permis de construire délivré en 2011	× 20 %	× 4 %	× 37 %	× 41 %	× 45 %
– permis de construire délivré en 2012	× 20 %	× 26 %	–	–	–



FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE EN 2025 (ARTICLE 199 UNDECIES B DU CGI)

NATURE DE L'INVESTISSEMENT		BASE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT		LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 56 %	RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter cases HLS à HLW
			INVESTISSEMENTS DIRECTS	LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 66 %		
Tous secteurs d'activité						
– Martinique, Guadeloupe, Réunion, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy			× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %
– Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna			× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %
Production d'énergie renouvelable						
– Martinique, Guadeloupe, Réunion, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy			× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %
– Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna			× 53,55 %	× 63,42 %	× 61,77 %
Rénovation, réhabilitation*						
– Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte			× 53,55 %	× 63,42 %	× 61,77 %
– Saint-Martin			× 46,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %
– Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis-et-Futuna, TAAF			× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %
– Saint-Barthélemy			× 37,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %
Pose de câbles sous-marins (toutes collectivités d'outre-mer)			× 38 %	× 38 %	× 38 %
Acquisition de navires de croisière d'une capacité maximum de 400 passagers (toutes collectivités d'outre-mer)			× 35 %	× 35 %	× 35 %
Acquisition ou construction de navires de pêche						
– d'une longueur de 12 à 24 mètres exploités à La Réunion			× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %
– d'une longueur de 24 à 40 mètres exploités à La Réunion			× 25 %	× 25,0 %	× 25 %
– exploités en Polynésie française, à Saint-Barthélemy dans les TAAF, quelle que soit la taille du navire			× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %
– exploités à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie ou dans les îles Wallis et Futuna, quelle que soit la taille du navire			× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %

* La réduction d'impôt s'applique aux travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtel, de résidence de tourisme et de village de vacances classés et aux travaux de réhabilitation lourde d'immeubles autres que ceux à usage d'habitation.



FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT
INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL EN 2025
(ARTICLE 199 UNDECIES C DU CGI)

ADRESSE DU LOGEMENT OU NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ	DATE DU FAIT GÉNÉRATEUR DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter case HY
	x 50 %
	x 50 %
	x 50 %

SPECIMEN

